



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Extrait du registre  
Des procès-verbaux du Conseil d'Administration  
Séance du 15 Janvier 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Par suite d'une convocation en date du 7 janvier 2020, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Teyran se sont réunis à la salle de la Bergerie à Teyran, le 15 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Président du CCAS de Teyran.

**Étaient présents :** Éric BASCOU, Huguette LABALME, Nicole DUPRAT, Christelle POYO, Marie-Agnès RÉMY, Sylvette TOURRIÈRE, Denise QUET, Christian DESWAERTE, Bernard DUMAS lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient absents et ayant donné procuration :** Mme Odile VELAY à Mme Marie-Agnès RÉMY  
Mme Brigitte HOURTAL à Mme Nicole DUPRAT  
Mme Nelly BONNARD à Mme Huguette LABALME  
Mme Geneviève PEYTAVIN à Mme Christelle POYO

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration a pu délibérer.

Monsieur le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Nicole DUPRAT est désignée pour remplir cette fonction.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2019.

## **I – CCAS**

### **1. Délibération 2020 01 : Bilan 2019 – ROB 2020 (Rapport d'Orientations Budgétaires)**

Madame la Vice-Présidente Huguette LABALME, présente aux membres du Conseil d'Administration les orientations pour l'année 2020 à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires (Voir Annexes en pièces jointes).

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, présenté par Madame Huguette LABALME, Vice-Présidente du CCAS.

### **2. Délibération 2020-02 Subvention à la crèche les diabolins pour l'achat de matériels ludiques pour les enfants**

Monsieur le président du CCAS propose aux membres du conseil d'administration d'accorder une subvention à la crèche les Diabolins pour l'achat de matériels ludiques pour les enfants d'un montant de 250 euros.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont approuvé à l'unanimité cette subvention.

**3. Délibération 2020 03 Jugement de la cour d'appel - M.SANCHEZ ancien Trésorier de Castries payeur général.**

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que Monsieur Sanchez Trésorier de Castries a été poursuivi par la chambre régionale des comptes au titre de l'exercice comptable de 2013. Le conseil d'administration du CCAS avait voté à l'unanimité le versement de cette subvention qui était nécessaire au fonctionnement de l'établissement. Le versement de cette subvention n'a pas créé de préjudice financier à l'encontre du CCAS de Teyran.

Les membres du Conseil d'administration Acte à l'unanimité le non préjudice financier à l'encontre du CCAS de Teyran

**4 - Délibération 2020 04 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement pour le budget M14 de l'exercice 2020**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'en application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence de l'adoption du budget, l'exécutif peut sur autorisation du conseil d'administration, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Pour éviter une rupture de gestion, il est proposé à l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif, avant le vote du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Désignation

Chapitre 21    Crédits annuels BP2019    Ouverture anticipée 2020

3682.94€

920.00€

Les membres du Conseil d'Administration Approuve à l'unanimité l'autorisation des dépenses d'investissement pour le Budget M14 de l'exercice 2020.

Fait à Teyran, le 22 janvier 2022  
La Président du CCAS de Teyran

Éric BASCOU

